

# P E T R

Causses et Cévennes

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### Compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2018

Régis Bayle introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants. Il informe les membres du Conseil de Développement de l'actualité chargée du PETR, relative à la demande d'entrée de la communauté de communes du Piémont Cévenol.

Le PETR a délibéré favorablement lors de son conseil syndical du 15 novembre et la Communauté de communes du Pays Viganais a également délibéré dans ce sens le 5 décembre. La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, pour qui cette entrée fait débat, ne s'est pas encore prononcée. Sa décision n'aura lieu vraisemblablement qu'à la fin du mois de janvier. Il a quand même souhaité que le Conseil de Développement se réunisse, afin de ne pas avoir des rencontres trop espacées dans le temps.

Il propose que la question de la finalisation du projet de territoire soit débattue, notamment par rapport à deux points : faut-il apporter des modifications au projet ou bien faut-il considérer qu'il est abouti ? Comment procéder aux modifications du projet en cas d'entrée du Piémont Cévenol dans le PETR ?

Il précise que le PETR s'est déjà fortement inspiré du projet pour rédiger le contrat territorial régional, que la Région a souhaité mettre en place, avant la fin de l'année 2018 avec le PETR et le Piémont Cévenol.

Il informe le Conseil de Développement que le PETR a été lauréat de l'Appel à projet du Massif Central visant à redynamiser la démographie des territoires ruraux. Cela veut dire que le PETR bénéficiera d'un poste, pour une durée de 3 ans, financé en grande partie par le Massif Central et la Région Occitanie. Les missions porteront essentiellement sur le marketing territorial ainsi que sur l'accueil de porteurs de projets. Il souhaite que l'on puisse discuter de quelle manière la personne en charge de cette mission pourra travailler avec le Conseil de Développement.

Il aimerait aussi que le Conseil de Développement puisse s'engager dans des projets concrets, notamment dans les thématiques qui n'ont pas encore été investies par les communautés de communes et qui seraient pertinentes de mener à l'échelle du PETR. Il pense à la filière bois, la transition énergétique, aux mobilités ainsi qu'à la communication et au marketing territorial.

Laurent Gouardes demande des précisions sur le Contrat territorial régional et demande si le profil de poste du chargé de mission pourra être diffusé afin que les membres du Conseil de Développement puissent le diffuser à leur tour dans leurs réseaux.

→Le contrat territorial est consultable et sera envoyé aux membres du Conseil de Développement.

→Le profil de poste pourra être diffusé aux membres du Conseil de Développement en sachant que ce sont les élus du PETR qui recruteront.

Jacques Reymondon fait part de sa volonté que les membres du Conseil de Développement puissent être informés des dates des Conseils syndicaux du PETR afin de pouvoir y assister en tant que public. Il a participé au dernier conseil syndical et a été assez surpris d'une forme de méfiance de certains élus vis-à-vis de la démocratie participative et du rôle du Conseil de Développement. Il pense qu'il faudra plus d'échanges avec les élus pour qu'ils prennent conscience du rôle positif que peut jouer le Conseil de Développement d'un PETR.

Maryline Bertrand estime qu'elle n'est pas suffisamment informée des projets portés par les intercommunalités. Comme ils vont figurer dans le projet de territoire, il est important que l'information circule aussi vers le Conseil de Développement.

→ La plupart des projets inscrits avaient déjà été identifiés au moment des travaux du Conseil de développement car ils sont portés depuis parfois plusieurs années par les intercommunalités. Il faut bien comprendre que les travaux du PETR ont commencé à une période qui correspond à une fin de mandat des intercommunalités. Les pistes avancées dans le projet de territoire seront amenées à être mises en œuvre dans les prochains mandats.

→Le Conseil de Développement peut vraiment jouer un rôle d'influenceur en travaillant sur des thématiques peu approfondies et en proposant des solutions.

François Pelon estime que la dynamique du Conseil de Développement ne pourra venir que de ses membres. Il pense qu'un travail de communication qui synthétiserait le projet de territoire serait utile ainsi qu'un travail d'approfondissement du projet en établissant les priorités, en apportant des amendements si le territoire s'élargissait et en analysant les projets en cours et à venir.

Régis Valgalier tient à féliciter le Conseil de Développement pour son travail remarquable. Il estime que les deux communautés de communes ne sont pas encore soudées et c'est ce qui rend le travail difficile. Il pense que le Conseil de Développement aura un grand rôle à jouer pour faire avancer les projets. Il s'interroge sur les réticences au développement, à l'accueil de nouveaux projets qu'il observe souvent sur le territoire. Il pense que l'on ne dépassera ces problèmes que si l'on avance tous ensemble.

## **1. Finalisation du projet de territoire et organisation des travaux du Conseil de Développement**

Anne Cazin présente, à l'aide de 4 diapositives, la synthèse du projet de territoire. Le débat est relancé sur la difficile répartition des rôles entre le PETR et les communautés de communes.

→Les membres du Conseil de Développement souhaitent faire avancer les thématiques qui ont été clairement identifiées dans le projet de territoire. Ils assument leur rôle de force de proposition. Ils insistent aussi sur le fait de pouvoir participer aux analyses des projets en

cours afin pouvoir contribuer à des ajustements nécessaires entre le projet tel qu'il avait été conçu et sa mise en œuvre.

Jean Mazuir souligne l'importance du Conseil de développement à ses yeux. Le processus mis en place par le PETR correspond, à son avis, à une révolution douce. Il pense que le Conseil de Développement permet aux personnes d'horizons différents de débattre, de prendre le temps de s'ouvrir à des idées nouvelles, et c'est fondamental car cela peut changer les façons de faire sur le territoire.

Muriel Balembois revient sur les difficultés de communication ou d'appréhension du rôle du PETR par certaines communes. Elle suggère que des points réguliers puissent être faits lors des réunions des communautés de communes pour bien les informer des travaux en cours et que ce nouvel échelon puisse être mieux compris.

François Pelon revient sur l'adaptation du projet de territoire en cas d'arrivée du Piémont Cévenol. Cette communauté de communes ayant déjà élaboré et voté son projet de territoire, il suffirait de travailler sur l'intégration des deux projets. Il s'étonne par ailleurs que le tourisme n'ait pas été identifié comme axe de travail à l'échelle du PETR. Cela lui semble pourtant fondamental.

## **Organisation du travail du Conseil de Développement à partir de janvier 2019**

### **5 groupes de travail**

- ❶ **Analyse et synthèse des 2 projets de territoire** (PETR et Piémont Cévenol) en anticipation de l'agrandissement du périmètre du PETR. Animateur : **François Pelon**
- ❷ **Tourisme**. Animateurs : **Maryline Bertrand et Pascal Poisson**
- ❸ **Transition énergétique**. Animateurs : **Jacques Reymondon et Daniel Martinez**
- ❹ **Mobilités**. Animateur : **Bruno Montet**
- ❺ **Communication**. Animatrice : **Muriel Balembois**

### **Principes de fonctionnement**

- ✓ Préparation des réunions en amont avec les animateurs et l'équipe du PETR
- ✓ Invitation de personnes ressources (« experts ») et des élus travaillant sur le sujet au sein de leurs communautés de communes
- ✓ Explication claire à tous les participants des règles de participation : co-construction d'un projet, temps de parole partagé, conclusions traduisant l'avis majoritaire.

### **Modalités d'organisation**

- ✓ Lancement de 3 groupes simultanément (**Mobilités, Tourisme, Transition énergétique**), lors de la même réunion
- ✓ Démarrage fin janvier puis une réunion par mois
- ✓ Disposer d'une salle par groupe de travail
- ✓ Avoir deux temps collectifs (au début et en fin de réunion)

**Remarque** : la coordination du groupe de travail sur la communication, en lien avec la communication du projet de territoire serait confiée au chargé de mission de l'appel à projet du Massif Central. Ce groupe pourrait donc débuter dès son recrutement, à la fin du premier trimestre 2019.

## **2. Avancement de l'étude sur le développement de la Cité scolaire André Chamson du Vigan**

Régis Bayle résume le démarrage de ce projet. Il a été officiellement lancé le 9 juillet dernier lors d'un comité de pilotage qui a réuni des élus, des membres du Conseil de développement ainsi que les personnels de direction de la cité scolaire. Les différents représentants du rectorat ainsi que les chefs d'établissement du secteur qui avaient été invités ont cependant décliné l'invitation, marquant de ce fait leur désapprobation de voir des élus se préoccuper de compétences strictement réservées à l'éducation nationale.

Afin d'y remédier, une réunion de présentation du projet avec le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) du Gard, Laurent Noé a eu lieu le 7 novembre dernier à Nîmes en présence de Régis Bayle, Président du PETR, d'Eric Doulcier, maire du Vigan et de Martin Delord, conseiller départemental du canton du Vigan.

A l'issue de la réunion, le DASEN semblait convaincu de la pertinence de l'étude et attendait d'avoir l'accord officiel de la Rectrice pour donner le feu vert. A la mi-décembre, la Rectrice n'avait toujours pas donné son avis.

Eric Imbert apporte une information complémentaire qui concerne le projet de délocalisation, au lycée du Vigan, à l'horizon 2020, d'une licence dont il est le responsable à l'Université de Montpellier. Cette licence, appelée EDEN (Etude et Développement des Espaces Naturels) s'adresse à des diplômés détenant un Bac +2 et comprend une cohorte de 20 étudiants par an.

La cité scolaire fournirait 2 salles de classe équipées et la mairie du Vigan fournirait des facilités de logement pour les étudiants et pour les enseignants via son village de vacances. Des contacts ont donc été pris avec un certain nombre des institutions concernées (cité scolaire, université, mairie) et Eric Imbert va rédiger une note qu'il enverra au Président du PETR pour bien le tenir informé du processus en cours.

Jean Mazuir insiste sur le fait que la Cité scolaire manque de personnel de direction car elle abrite 4 structures différentes (collège, Segpa, lycée, lycée professionnel) et est confrontée à des véritables difficultés de fonctionnement et d'attractivité. Il faudrait le faire savoir au rectorat pour essayer d'obtenir un poste supplémentaire.

Régis Bayle répond que malheureusement, le rectorat a été clair sur le fait que le projet se ferait à effectif constant, arguant que les zones rurales étaient finalement mieux dotées que certaines zones urbaines. Le problème réside maintenant dans la proposition d'un projet qui serait compatible avec la réforme du lycée et qui permettrait au Vigan de se doter de quelques spécialités d'enseignement attractives. Le temps est compté car les projets d'établissement sont discutés dès à présent au rectorat. Il estime qu'il faut absolument démarrer l'étude au début de l'année 2019.

## **3. Présentation du projet de sentier littéraire André Chamson**

Jean Mazuir remercie d'abord le PETR de lui permettre d'exposer un projet qui lui tient à cœur et qui symbolise selon lui, beaucoup de choses pour le territoire.

André Chamson est reconnu comme un écrivain ayant une cinquantaine d'ouvrages à son actif. Il s'est surtout inspiré de sa vie et de l'histoire des cévenols dans ses écrits. Il a magnifié les cévenols et surtout leurs valeurs humanistes. Il s'est également personnellement engagé dans la lutte contre le fascisme et c'est pour l'ensemble de ces raisons que Jean Mazuir souhaite le mettre à l'honneur.

Ce projet de sentier est un prétexte pour remettre à l'honneur les valeurs de cévenols et reconnaître l'apport d'André Chamson au territoire. Il était tellement attaché aux valeurs de la montagne que ce sentier lui rendrait pleinement hommage. Ce sentier serait aussi un symbole d'union entre les deux communautés de communes ainsi qu'un message en direction des jeunes d'un homme qui est originaire d'ici, qui a toujours respecté ses racines tout en accédant à de très grandes responsabilités sur le plan national.

Deux itinéraires, empruntant des sentiers déjà balisés sont proposés.

→ Le principe du projet est approuvé et sera discuté au sein du groupe de travail « Tourisme ».

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h10.